



GROUPE HOSPITALIER
Sophia Antipolis - Vallée du Var
Centre Hospitalier Antibes Juan-les-Pins

Pôle Management

Direction

Dossier suivi par Monsieur Bastien RIPERT

Réf. : 2026/16/BR/VS

Tél. : 04 97 24 78 42

Fax : 04 97 24 77 97

Mail : secretariat.direction@ch-antibes.fr

Décision portant délégation de signature

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé
- Vu la loi n° 96-33 du 9 juillet 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu la convention de direction commune du 12 Novembre 2018 entre les Centres Hospitaliers d'Antibes Juan-les-Pins, de Puget-Théniers, du Pôle Santé Vallauris Golfe-juan et de l'établissement social et médico-social d'Entrevaux,
- Vu les arrêtés portant nomination de :
 - Monsieur Bastien RIPERT, en date du 18 décembre 2019 en qualité de Directeur dans le cadre de la direction commune des Centres Hospitaliers d'Antibes Juan-les-Pins, de Puget-Théniers, du Pôle Santé Vallauris Golfe-Juan, et de l'établissement social et médico-social d'Entrevaux à compter du 13 janvier 2020,
 - Vu l'arrêté de maintien en détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur des centres hospitaliers d'Antibes, Juan-les-Pins et de Puget-Théniers, du pôle santé Vallauris Golfe Juan et de l'ESMS d'Entrevaux (Alpes-Maritimes), en date du 20 décembre 2023, de Monsieur Bastien RIPERT à compter du 13 janvier 2024
 - Madame Isabelle SANTINI PEBEYRE, en date du 13 avril 2018. (Arrêté n° 2018-304), en qualité de Directrice de l'IFAS rattaché au Centre Hospitalier d'Antibes Juan les Pins

Article 1 : attribution du bénéficiaire de la délégation.

Délégation est donnée à :

- **Madame Isabelle SANTINI PEBEYRE** directrice de l'IFAS

Article 2 : étendue de la délégation :

Cette délégation porte sur :

- Toutes décisions et actes relatifs à la gestion quotidienne de l'IFAS et des élèves
- Tableaux de la région pour les débuts et fin de formations
- Attestations de présence pour les élèves
- Certificats de scolarité
- Attestations de fin de formations

- Courriers divers adressés aux établissements dans le cadre de l'organisation des stages et de la démarche qualité
- Devis
- Confirmations de stages et de formations à destination des élèves,
- Documents en lien avec les instances de l'IFAS telles que le Conseil Technique (convocation, procès-verbal,...)

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur RIPERT**, **Madame SANTINI-PEBEYRE**, délégation de signature est donnée par ordre d'exécution à :

- Monsieur Gérard SECALL, Directeur adjoint en charge des Ressources Humaines
- Madame Swann DUPUIS, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

Article 3 : publication de la délégation :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins et sera transmise sans délai au comptable de l'Établissement.

Fait à Antibes, le 12 janvier 2026,

LE DIRECTEUR
DU GROUPE HOSPITALIER
SOPHIA ANTIPOLIS VALLEE DU VAR,



Bastien RIPERT